

Dénutrition et dysphagie

Le thème de la prévention de la déshydratation et de la dénutrition et la troisième séquence est consacré

Les +	Méthode participative et active appuyée sur l'expérience des participants		
Modalités de positionnement	Un positionnement des futurs participants conditionne leur inscription à la session avec un questionnaire de positionnement leur est transmis via leur employeur		
Public	Tout accompagnant aux repas		
Prérequis	expérience d'accompagnement du repas		
Modalités de prise en charge	Action collective		
Catégorie d'action	Développement des compétences		
Prestation réalisée	en présentiel	Code NFS	331
Modalités et délais d'accès	Entrées/Sorties permanentes. Planification à la demande. Possibilité de planification sous un délai de 15 jours		Durée en jours 1,5
Tarif HT/H	230,00 €	Montant HT	2 415 €
			Durée en heures 10,5 h

Tableau de performance et d'accomplissement de la prestation année précédente

Taux Réussite	100%	Taux de retour des enquêtes	100%	Nb de stagiaires	19
taux abandon	0%	taux d'interruption en cours	16%	Taux satisfaction	97%

Modalités d'évaluation	Renseignement du passeport de déglutition				
	Évaluation des pratiques de diagnostic de la déglutition et de l'accompagnement du processus				
Méthode mobilisée	Formation action selon le modèle de Guy le Boterf				
Moyens logistiques :	Salle de formation conforme aux normes en vigueur, mise à disposition par l'entreprise				
Accessibilité au public	Les formations se font en intra. L'entreprise s'assure que les locaux sont adaptés au public, ainsi qu'aux personnes en situation de handicap Réfèrent handicap : Alexandre Belloni				

Aptitudes visées dans la session

1. Évaluer ses pratiques de la dysphagie
2. Libérer les voies aériennes supérieures
3. Construire un protocole personnalisé d'accompagnement au repas
4. Accompagner et faciliter la prise des repas
5. Évaluation des acquis du module

Certification visée		Code certif	
Niveau		Code Rome	K1304J1501
Certificateur		Formacode	
Code CPF		Code Répertoire Spécifique	
		Code RNCP	

V 01/01/23